

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2025

Date de convocation : 28/03/2024

Quorum : 8 membres

Sous la présidence de M. Norbert MARCK, Maire

Présents : FOUSSE Louis, THERET Linda, GERARDY Louis, LAUMESFELT Aurélie,
LECOMTE Michel, MAGINI Emilie, NESLER Jean-Baptiste, TATON Angélique,
ZECH Pierre

Absents avec Procurations :

ALONZI Aldo donne procuration à LAUMESFELT Aurélie
FELTEN Mathieu donne procuration MARCK Norbert
HAHN Christelle donne procuration à GERARDY Louis

Absents sans Procurations :

JUNGER Anthony, VANDEMEULEBROUCKE David

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 25/02/2025 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Communication du Maire
3. Compte Financier Unique – CFU 2024
4. Affectation des résultats
5. Budget Primitif 2025
6. Dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement
7. Tarif des concessions au cimetière
8. Consultation publique : demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

1. Approbation de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la séance du 26 mars 2024 et désigne à l'unanimité des membres présents, Angélique TATON comme secrétaire de séance.

2. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêtés du Maire :

- Arrêté permanent n°04/2025 du 11/03/2025 autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons de groupe 1 et 3, à l'occasion d'un Marché artisanal organisé par Plant B ;

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2025

6. Dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement

VU la délibération n° 8 en date du 28 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant à la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- d'appliquer pour la section de fonctionnement le taux de dépenses imprévues de : 7.5 %
- d'appliquer pour la section d'investissement le taux de dépenses imprévues de : 7.5 %
- que les décisions prises en vertu de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dont le seuil sera supérieur à 10 000 €, soient rendues compte lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

7. Tarif des concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif des concessions qui n'ont pas été révisées depuis 2011. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité, de fixer le prix des concessions tel que ci-dessous :

• Tombes de 2m ²	Concession pour 30 ans	130€
• Tombes de 4m ²	Concession pour 30 ans	200€
• Columbarium	Concession pour 30 ans	1 300€
• Columbarium	Concession pour 15 ans	850€
• Cavurnes	Concession pour 30 ans	70€

8. Consultation publique : demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle concernant l'ouverture d'une consultation du public pour un dossier d'enregistrement présenté par la société NESLER et Fils, relative à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes, à Hunting, qui est disponible en consultation en mairie du 14 mars au 15 avril 2025.

Monsieur Jean-Baptiste NESLER quitte la salle avant le vote de l'assemblée.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à 11 voix pour et 1 abstention, d'émettre un avis favorable et charge le Maire de faire le nécessaire en lui donnant pouvoir pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Fin de la séance à 22h00

Le Secrétaire de séance